

EN GREVE RECONDUCTIBLE

IFT et COTART

LES SALARIES NE SONT PAS RESPONSABLES!

Dans ces deux entreprises familiales de transport et déménagement situées à Drancy et composées de 21 et 27 salariés, le dialogue tourne court.

En cette journée nationale de grève du 11 octobre 2011 sur les conséquences sociales de la crise les sociétés Cotard et IFT méritent une médaille du MEDEF! En effet, Le patron d'IFT a déposé au juge, le 29 septembre 2011, une demande de redressement judiciaire. Il refuse de payer les salaires de septembre, alors qu'il est toujours responsable d'entreprise et les salariés attendent la décision de justice.

Pour Cotard, le fils du Patron demande deux trois jours pour que les salariés puissent encaisser les chèques de salaire.

LES SALARIES NE TRAVAILLENT PAS GRATUITEMENT, ILS VEULENT ETRE PAYE POUR LE TRAVAIL FAIT!

Mais encore, 21 salariés, allant jusqu'à 30 ans d'ancienneté, n'ont jamais été déclaré pour leurs cotisations retraites.

LES SALAIRIES VOYANT DISPARAITRE LES CAMIONS QUI SONT CACHES PAR LES PATRONS ONT DECIDE D'OCCUPER LE DEPOT (situé 39 avenue Joseph Joffre à Drancy).

Internet

http://cgtdrancy.hautetfort.com/

cgt.drancy@gmail.com

CGT DRANCY

22 rue de la république 93700 Drancy